

## BASSMS : ACCORD 183€ exclu.es du ségur

Le 4 juin 2024 restera une date majeure pour le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social :

**Après plusieurs années de luttes acharnées** et de mises sous contrôle de négociations par les salarié.es, et en lien constant avec les collectifs et l'intersyndicale, la Fédération SUD Santé Sociaux a enfin obtenu les conditions de signature de l'extension des 183€ pour toutes et tous, préalable indispensable à son entrée en discussion sur la Convention Collective Nationale Unique Étendue.

La fédération SUD Santé Sociaux rappelle que si elle avait suivi les syndicats signataires de l'accord de méthode proposé en octobre 2023, les exclu.e.s seraient toujours exclu.e.s.

La Fédération SUD Santé Sociaux n'a pas lâché les salarié.es exclu.es du Ségur, et a appelé continuellement à mobilisation lors des négociations pour une rapide réparation d'une injustice que la politique des « petits pas » ne pouvait résoudre. Le rapport de force a porté ses fruits. Force de propositions, la délégation SUD Santé Sociaux a su s'imposer lors de la séance du 04 juin 2024.

Le premier accord acte :

- l'extension des 183€ net à l'ensemble des salariés du secteur à durée indéterminée - Une rétroactivité à compter du 1er janvier 2024 - La fin de l'exclusion des Assistantes familiales Pour la fédération SUD Santé-sociaux cela constituait la correction d'une injustice majeure et un passage obligé pour le déblocage de notre secteur. Un pas important a donc été franchi.

Le second accord acte : Les modalités d'entrée en négociation sur la CCUE sans poser de contraintes inacceptables pour la fédération SUD Santé Sociaux, celui-ci ouvre la possibilité de négocier NOTRE Convention Collective Commune de Haut Niveau.

**Cette incontestable victoire d'étape** ouvre désormais une nouvelle séquence avec de nombreux combats à mener collectivement : une revalorisation de nos salaires rattrapant le gel des 24 dernières années / revalorisation des dimanches et jours fériés / obtenir des budgets suffisants pour exercer nos métiers dans de bonnes conditions / défendre des diplômés et des conditions d'études à la hauteur des besoins et enjeux / parvenir à plus long terme à une convention collective de haut niveau pour l'ensemble de la branche.

Après consultation de ses militant.es et à l'issue de ses instances fédérales tenues ce jour, la Fédération SUD Santé Sociaux annonce qu'elle sera signataire des deux accords et appelle à une tenue rapide d'une Commission Nationale d'Agrement compte tenu du contexte politique.

Paris, le 13 juin 2024

